Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

Band: 12 (1997)

Heft: 2

Artikel: Le concept PAC et son application à la BCU/Lausanne

Autor: Villard, Hubert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-770317

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LE CONCEPT PAC ET SON APPLICATION À LA BCU/LAUSANNE

par Hubert Villard, Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire vaudoise

C'est en 1984, à l'occasion d'un congrès à Stanford, que nous avons été frappés par la préoccupation que montraient les Américains pour les problèmes de dépérissement du papier des livres que nous conservons dans nos bibliothèques. De retour en Suisse, mon prédécesseur, M. Clavel, à qui j'en ai fait part, m'a répondu que c'était un faux problème pour nous, car nous ne connaissions pas la pollution des Etats-Unis, que l'on suspectait alors comme étant la cause unique du problème. Dans les années qui suivirent, les Allemands d'abord, puis les Français attachèrent une importance croissante au phénomène, et se mirent à prendre des mesures qui nous paraissaient démesurées. Les premiers chiffres tombèrent: déjà 20% de nos collections étaient en voie d'extinction! Un spécialiste de la Bibliothèque nationale de France, M. Jean-Marie Arnoult, commençait à pratiquer des expertises à travers l'Europe, et les séminaires consacrés au sujet se multiplièrent. En décembre 1986, M. Arnoult déposait son rapport sur les fonds de la BCU de Dorigny. Par la suite, les films Slow fire et Doomsday, présentés autour du Congrès de l'IFLA à Brighton en 1987, achevèrent de persuader les plus sceptiques. En 1996, plus personne ne reste à convaincre, comme l'ont montré les interventions de deux conférenciers remarquables au Congrès BBS de Montana. Le problème est maintenant bien cerné, mais les solutions apparaissent beaucoup moins triviales.

Le coupable est connu: c'est l'acidité que renferme le papier confectionné depuis 1850 qui détruit inexorablement la texture des documents et les réduit en confettis. Au travers d'un numéro spécial consacré au thème Conservation - restauration, ARBIDO dressait en 1991 un remarquable état de la question. A partir de ce constat, que faire? Les Américains ont été les premiers à investir des moyens gigantesques dans l'espoir de sauver tout ce qu'ils pourraient (le Brittle Book Program): des millions de dollars, venant du gouvernement et de fondations privées, une technologie avancée et des laboratoires de recherche, une coordination au niveau de la nation comme peu d'autres pays en sont capables, une méthodologie appliquée et pragmatique élaborée autour de la plus vaste collection d'imprimés du monde. Le résultat ne s'est pas fait attendre: en 1991, plus de 342'000 textes étaient en passe d'être entièrement microfilmés. Mais des critères impitoyables de sélection avaient dû être définis, lorsqu'on avait pris conscience de l'impossibilité de tout sauver.

L'option fondamentale prise pour le support de substitution de conservation à long terme est le microfilm noir et blanc à fort contraste, dont la durée de vie s'étend de 100 à 300 ans, sous conditions de conservation optimales. C'est le meilleur support alternatif aujourd'hui connu pour le texte, qui allie à la fois la plus grande durée de vie et la plus haute concentration d'information. Mais il n'est pas approprié pour la photo et la couleur. On parle aujourd'hui beaucoup des supports numériques, sur disque informatique ou optique. Leur espérance de vie est hélas beaucoup trop brève pour en faire des supports adéquats pour une longue conservation, non pas en raison de leur nature propre, mais en raison de la trop rapide obsolescence de la

technologie nécessaire pour y accéder. Un cédérom d'aujourd'hui ne sera certainement plus lisible sur les appareils de l'an 2005, comme les disquettes 5'1/4 ne le sont plus sur la plupart des PC que nous utilisons tous les jours (et elles n'ont que dix ans d'âge!)

La sagesse pragmatique qui prévaut aujourd'hui est la solution qui recourt tout à la fois aux deux technologies: le microfilm pour la sauvegarde à long terme, et le document numérisé pour la consultation immédiate et largement ouverte, l'original étant de ce fait retiré de la circulation et traité pour durer le plus longtemps possible.

C'est dans ce contexte que la BCU de Lausanne a lancé en 1990 les bases d'une véritable politique de préservation/conservation (PAC). Un groupe de travail ad hoc a été mis en place autour de la direction pour définir cette politique ainsi que les mesures à prendre qui en découlaient. Mis à part le concept de niveaux PAC auguel nous reviendrons, toute une série d'actions ont été entreprises: sensibilisation de tout le personnel par un spécialiste, mesures climatiques rigoureuses des locaux à l'aide de dizaines de thermohygrographes enregistreurs, remplacement systématique des chemises de protection en papier acide par des enveloppes de papier neutre, remplacement de serre-livres, modification des pratiques de prêt des documents, notamment des ouvrages du Dépôt légal, redéfinition du concept traditionnel de Réserve (on croyait au début que les livres les plus anciens étaient les plus menacés, alors qu'en fait c'est tout le contraire qui se vérifie).

L'aspect le plus original de notre politique est sans conteste le concept à géométrie variable des niveaux de conservation. Rompant avec la pratique établie qui voulait que tout livre qui entre à la bibliothèque soit traité de la même manière que tous les autres, nous avons subdivisé nos collections en plusieurs ensembles, allant des ouvrages que nous voulons conserver «pour l'éternité» à ceux que nous éliminons sans scrupule. Nous n'avons de ce fait pas éludé la question fondamentale du choix, forcément arbitraire, mais inévitable.

Les traitements appliqués à un livre dépendront de la catégorie à laquelle nous l'aurons affecté. Grosso modo, la première catégorie représente les collections que la loi et la mission fondamentale de la bibliothèque nous font l'obligation de conserver pour toujours: les fonds vaudois de tous les temps, une partie du fonds ancien d'avant 1850 et les livres précieux d'après 1850. Ces fonds devraient être gelés (interdits de prêt et de consultation), faire l'objet de copies de substitution à la demande pour la consultation et recevoir tous les soins nécessaires qui leur garantissent la plus grande espérance de vie. Une seconde catégorie représente les outils de travail difficilement renouvelables, les grands textes, les dictionnaires historiques, les sources, les ouvrages acquis dans le cadre d'un programme de centres de gravité. Une autre catégorie correspond aux «consommables», c'est à dire tous ceux qui ne tombent pas dans les catégories précédentes et représentent néanmoins la majeure partie de nos collections. Enfin, une dernière catégorie regroupe les éliminables, soit les doublets ou triplets d'édi-



tions courantes, les livres physiquement morts, ou ceux dont le contenu a rapidement vieilli au gré de rééditions successives. On l'aura compris, lorsqu'une telle politique doit être mise en œuvre, elle est inséparable du refoulement, soit de l'élimination plus ou moins active à partir de la collection vivante des ouvrages qui n'ont plus à s'y trouver. On comprend bien aujourd'hui que, avec les moyens limités dont nous jouissons, pour bien conserver ce qui mérite de l'être, il faut éliminer sans pitié ce qui est superflu. Les silos à livres que l'on voit fleurir un peu partout répondent à cet objectif de ne maintenir sur place et de ne conserver «pour l'éternité» que la part essentielle de l'ensemble des collections acquises au cours des ans par une

bibliothèque. Il va sans dire que de telles politiques, dont la portée est inestimable pour l'avenir, ont tout à gagner d'une coordination nationale, voire internationale.

Comme nous l'avons dit, il n'y a guère de solution qui satisfasse tout le monde. Chaque politique, chaque résolution, chaque choix peut être contesté, mais aujourd'hui l'acte lui-même de choisir ne peut être contourné. Il s'agit par conséquent pour nous autres responsables de bibliothèques, de faire le bon pari, en œuvrant au plus près de notre conscience et de nos aspirations. Et il ne nous reste qu'à souhaiter avoir mis les meilleurs atouts de notre côté pour le jour où l'histoire nous demandera des comptes.

LA CONSERVATION DES FILMS ET DES PHOTOGRAPHIES DANS UNE INSTITUTION À VOCATION RÉGIONALE

par Jean-Henry Papillard, Directeur du centre valaisan du film et de la photographie

L'intérêt des chercheurs et du public pour les documents témoignant de la culture au sens large s'est considérablement élargi ces dernières décennies. Les images fixes ou en mouvement en ont particulièrement bénéficié. Depuis les années 1980, les fonds de films et de photographies ont pris, de plus en plus nombreux, le chemin des archives, des bibliothèques et autres institutions nationales, régionales ou locales.

Chargé de la sauvegarde de ces fonds dans un canton alpin abondamment filmé et photographié, le Centre valaisan du film et de la photographie s'efforce, depuis 10 ans, de mener une politique active dans son domaine. A ce jour, il a rassemblé des fonds audiovisuels importants.

Tâche prioritaire, la conservation du patrimoine audiovisuel ne peut être séparée des autres missions du Centre. Celui-ci doit aussi collecter, inventorier, communiquer. L'équilibre entre les différentes tâches n'est pas un artifice de langage; il détermine la gestion des moyens techniques et en personnel dont il dispose. De fait, les choix qu'effectue - de manière consciente ou non un conservateur, ont des influences sur le temps et les moyens consacrés à rechercher les documents, négocier les achats ou les dépôts... L'inventorisation et le catalogage sont des étapes indispensables pour la conservation dans la mesure où ils imposent des obligations, des contrôles et des responsabilités à l'institution et aux utilisateurs. Les options pour le matériel de conditionnement et les locaux sont évidemment déterminantes pour la conservation, même s'il n'est pas toujours possible de faire coïncider les normes des spécialistes et les moyens mis à disposition. Grâce à de nouvelles techniques - le vidéodisque interactif par

exemple –, la consultation des documents n'est plus antinomique à la conservation. Le fait de pouvoir favoriser la communication des images sans mettre en danger les originaux a ouvert de nouvelles perspectives et autorise une politique d'expositions et de présentation plus active.

Les conséquences se révèlent bénéfiques pour l'institution puisque, en définitive, ce sont bien l'utilisation et le rayonnement des biens culturels qui justifient les moyens mis à disposition pour assurer leur sauvegarde.

Si la réduction générale des budgets a imposé une clarification des choix et des priorités au sein même des archives, elle a aussi fait prendre conscience qu'une coordination des actions est nécessaire. Cette coordination doit être technique entre les institutions d'une même branche et géographique entre les institutions à vocation nationale, cantonale ou locale.

Le Valais y a répondu en confiant à un seul organisme la gestion et la coordination des collections du patrimoine audiovisuel. Sur le plan national, la réponse la plus cohérente à ce jour a été donnée par Mémoriav. Cette association, qui entend participer à la sauvegarde de notre mémoire audiovisuelle collective, s'appuie sur des institutions et des compétences reconnues tout en respectant les particularités de ses membres.